

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

en date du 04 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de conseillers présents : 6  
Procuration : 1  
Nombre de votants : 7

Présents : Monsieur Jacques FERRAND (Maire), Monsieur Geoffrey CROS (Adjoint au Maire), Monsieur Eric AUDUBERT (Adjoint au Maire), Madame Stéphanie REYNIER (Conseillère), Monsieur Sébastien SOULHOL (Conseiller), Monsieur Abdelghafour EL MOUKAFIH (Conseiller Municipal)

Procuration : Madame Muriel LAPAUZE par Monsieur Jacques FERRAND

Excusés : Monsieur Vincent QUERCY, Monsieur Olivier BACHALA

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Geoffrey CROS a été élu secrétaire de séance

---

## Ordre du jour:

Délibération : syndicat adduction d'eau potable, retrait de Saint-Vincent du Pendit

Délibération : taxe d'aménagement pour 2022

Motion de soutien au projet d'extension de la maison de santé de Saint-Céré

Délibération : suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe

Délibération : prise en charge de travaux sur l'ancienne école

Information sur le PSC1

Délibération : décision modificative sur le budget de l'eau

Information sur la zone 30 dans le bourg, subvention en cours, point financier

Questions diverses

---

## Délibérations du conseil:

### - Retrait Syndicat AEP Saint-Vincent-du Pendit

Monsieur le Maire fait part, par l'intermédiaire de la délibération du 25 août 2021 du SMAEP Bretenoux-Saint-Céré, de l'intention de la commune de Saint-Vincent-Du-Pendit, de se retirer, du syndicat de l'eau. Après délibération, le conseil municipal approuve le retrait de cette commune.

### - Taxe d'aménagement

Le conseil municipal, après délibération, décide de maintenir la part communale de la taxe d'aménagement à 1% pour 3 années (de 2022 à 2024 inclus).

### - Suppression du poste d'adjoint administratif de 1ère classe

Monsieur le maire expose à l'assemblée, que suite au départ de l'ancienne secrétaire de mairie, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe. Le conseil municipal autorise la suppression de ce poste et charge le Maire de réaliser toutes les démarches ci-afférentes.

### - Travaux ancienne école

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux d'aménagement dans la cuisine du logement de l'ancienne école ont été réalisés par le locataire. Au vu des frais engendrés et de l'amélioration de l'habitat

constatés, le conseil municipal accorde un dédomagement forfaitaire de 300 €. Cette somme sera allouée directement au locataire.

#### - Décision modificative n°1 sur le budget de l'eau

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'eau de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
701249	Reversement redevance agence de l'eau	+150	
673	Titres anulés sur exercice antérieur	-150	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les modifications indiquées ci-dessus.

#### - Projet d'embellissement de Glanes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dossiers de subventions, pour le projet global d'embellissement de la commune, sont complets et déposés auprès de la région (FRI), de l'Etat (DETR) et du département (FAST). Nous avons l'autorisation de commencer les travaux.

Le Maire expose les devis suivants :

- Occitanie sport loisir à 15 923€ HT, pour la fourniture des jeux pour enfants
- Planète jeux sud-ouest à 6 832€ HT, pour la pose des jeux d'enfants
- SARL ASFAUX TRUEL à 10 996€ HT, pour la fourniture de portes béton

Le conseil municipal autorise le maire à accepter les devis, lancer les travaux, et mettre les montants appropriés dans les restes à réaliser à la fin de l'exercice budgétaire 2021.

#### - Travaux bâtiment mairie

Monsieur SOULHOL Sébastien a fait part du devis de prestation d'architecte réalisé en vue d'une synthèse d'estimation financière et d'une esquisse de faisabilité, pour les travaux du bâtiment de la Mairie. Après délibération, le conseil municipal approuve le devis d'un montant de 2 110€ HT du cabinet ARKHidéa pour réaliser cette première approche et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### - Tarif de l'eau

Suite à une erreur matérielle sur la délibération DE\_062\_2020, se rapportant à la tarification de l'eau, le conseil municipal valide que la cotisation syndicale pour 2021 est de 8€ HT au lieu de 6€ inscrit à l'origine. Le reste des tarifs ne subit aucune modification.

#### - Informations diverses :

- \* PSC1 : Une formation aux gestes de premiers secours sera proposée à tous les habitants de Glanes en début d'année 2022. Elle sera intégralement financée par Groupama.
- \* Four rue Caminade : La copropriétaire du four désire abandonner sa part au profit de la commune.
- \* Terrain cimetière : Le délai de purge de la SAFER se finissant le 12 novembre, la procédure d'achat va poursuivre son cours.
- \* Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à 11h30 au monument aux morts.
- \* Cadeaux de fin d'année des aînés : MM. SOULHOL et AUDUBERT sont chargés de se renseigner à propos des tarifs.
- \* Demande : Une riveraine de la route de Gagnac demande l'augmentation de la zone 30 et le marquage au sol du stationnement des véhicules sur cette portion de route. Le conseil municipal charge M. SOULHOL de se rapprocher de cette dame pour mieux comprendre la demande.
- \* Voeux de la municipalité : Ils auront lieu un vendredi soir courant janvier.

Le Maire, Jacques FERRAND

